

Exemples de programmes en matière d'environnement et d'énergie



Conseil Régional du Centre

Orléans,
le jeudi 9 avril 2009





LIFE - L'Instrument Financier pour l'Environnement

- ◆ Instrument crée en **1992** (règlement 1973/92)
- ◆ **Objectif général** : contribuer à la mise en œuvre, à la mise à jour et au développement de la politique et de la législation environnementale de la Communauté, en soutien des programmes d'actions pour l'environnement, développer de nouvelles solutions aux problèmes environnementaux
- ◆ Quatre périodes de mise en œuvre :
 - ◆ Life I (1992-1995)
 - ◆ Life II (1996-1999)
 - ◆ Life III (2000-2006)
 - ◆ Life + (2007-2013)



LIFE III (2000-2006)

◆ 640 millions d'euros répartis en trois volets

- **Life Nature** : conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage présentant un intérêt pour l'Union européenne (Natura 2000)
- **Life Environnement** : soutien et développement de la législation et des politiques communautaires environnementales via l'élaboration de techniques et de méthodes novatrices
- **Life Pays tiers** : renforcement des capacités et structures administratives nécessaires à la protection de l'environnement dans les pays tiers de la Méditerranée et de la Baltique



LIFE III (2000-2006)

LIFE environnement a soutenu des mesures dans **5 domaines prioritaires** :

- l'aménagement et la mise en valeur du territoire (environnement urbain, transports urbains, réduction du bruit, qualité de l'air)
- la gestion durable des eaux souterraines et de surface (élimination des rejets de substances dangereuses dans l'eau, technologies de traitement des eaux usées)
- Les incidences des activités économiques sur l'environnement
- La prévention, réutilisation, récupération et recyclage des déchets
- La diminution de l'incidence sur l'environnement des produits (éco-conception, éco-construction)



LIFE environnement en Europe

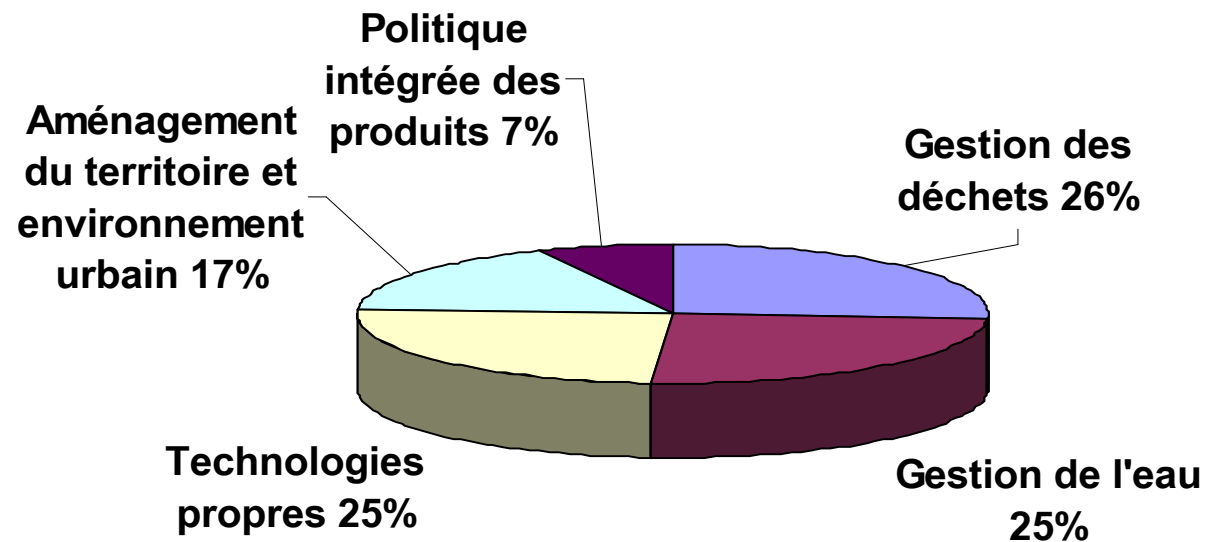
- ◆ Plus de **1500 projets** soutenus durant les 15 années du programme (9700 projets déposés)
- ◆ Durée moyenne des projets : **18 à 36 mois**
- ◆ Coût total des projets : **500 000 à 10 000 000 euros**
- ◆ Soutien communautaire : **250 000 à 3 000 000 euros**
- ◆ répartition des projets entre les **grandes priorités** :
 - incidences des activités économiques 31 % des projets
 - aménagement du territoire 22 % des projets
 - déchets 19 % ; eau 18 % ; politique intégrée des produits 10 %



LIFE Environnement en France : les résultats

162 projets retenus sur 764 projets déposés

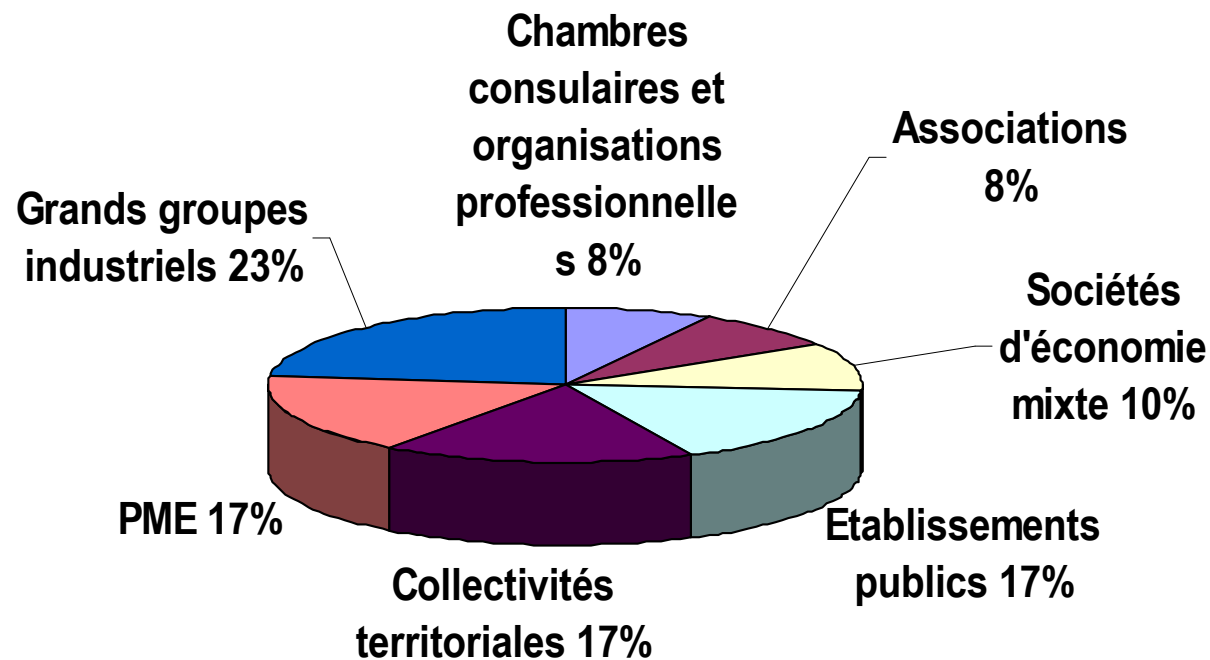
Répartition des projets LIFE Environnement français selon les thèmes prioritaires d'interventions





LIFE Environnement en France : les résultats

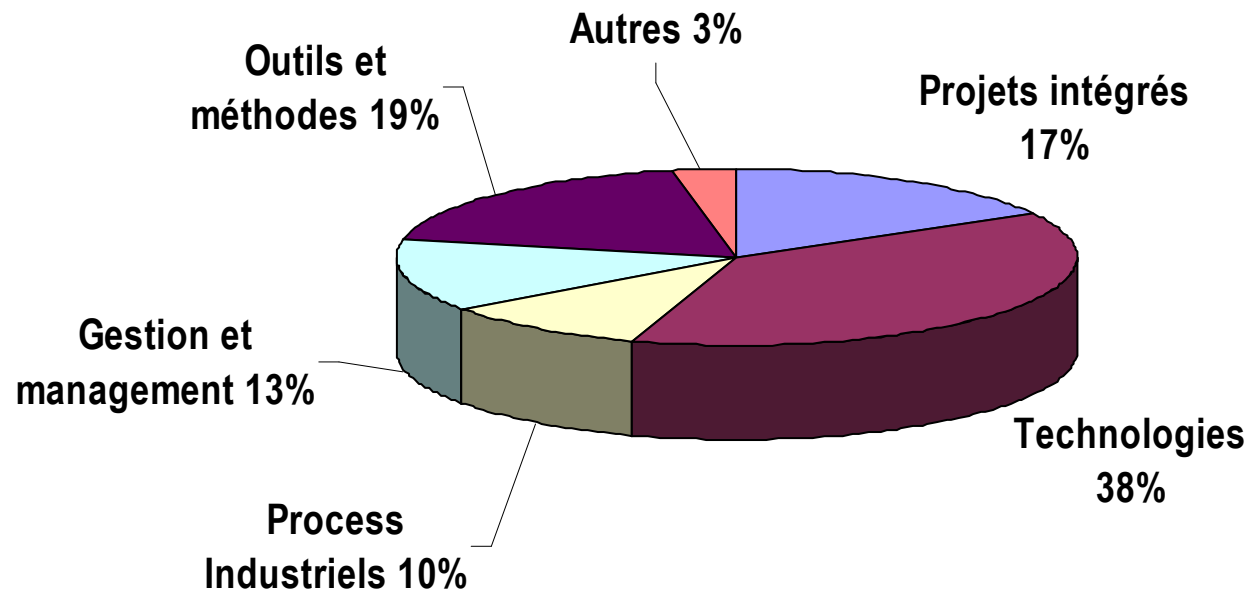
Répartition des projets LIFE Environnement selon la nature du bénéficiaire





LIFE Environnement en France : les résultats

Répartition des projets LIFE Environnement selon le type de projets





LIFE Environnement /Nature en France : exemples de projets

- ◆ en région Centre :
 - ◆ **Projet de préservation du Saumon en Loire (EPALA – 2000)**
 - ◆ **Projet de préservation du patrimoine naturel en PNR Brenne (1994)**
 - ◆ **Ailleurs en France :**
 - ◆ **Projet Gipsynoise**, Communauté urbaine de Lyon (2002-2005)
 - ◆ **Projet En ville sans ma voiture** (Ademe)
 - ◆ **Projet Sound Sludge**, Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole (2005-2009)
 - ◆ **Projet sur le recyclage des mâchefers**, Communauté Urbaine du Mans (1996)



De LIFE III à LIFE + : les principales étapes du processus d'adoption du nouveau règlement (1)

29 septembre 2004 : proposition de la Commission (Com (2004) 621final)

7 juillet 2005 : 1^{ère} lecture au PE (rapporteur : Mme Isler-Beguïn)

2 décembre 2005 : accord partiel au Conseil

26 mai 2006 : propositions révisées de budget (2,19 Mds d'euros)

Décembre 2006 : accord politique partiel

27 juin 2006 : accord au Conseil

24 octobre 2006 : 2^{ème} lecture au PE – vote du rapport Isler-Beguïn



De LIFE III à LIFE + : les principales étapes du processus d'adoption du nouveau règlement (2)

28 novembre 2006 : constitution du comité de consultation Conseil/PE

Février/mars 2007 : réunion du Comité de conciliation

23 mai 2007 : adoption formelle du règlement 614/2007

9 juin 2007 : publication au JOUE L149

4 octobre 2007 : 1^{er} appel à propositions

15 juillet 2008 : 2^{ème} appel à propositions

15 mai 2009 : 3^{ème} appel à propositions



LIFE + le nouvel instrument pour la période 2007-2013

- ◆ soutien spécifique au développement et à la mise en oeuvre de la politique et de la législation environnementale communautaire, et en particulier des **objectifs du 6e PAE** (Décision 1600/2002/CE)
- ◆ regroupe des lignes budgétaires autrefois dispersées (soutien aux ONG, réseaux de villes durables, Forest Focus)
- ◆ **trois volets d'intervention** : « **Nature et Biodiversité** », « **politique et gouvernance en matière d'environnement** », « **Information et communication** »
- ◆ **Budget : 2.143 millions d'euros** dont 78 % seront affectés au soutien de projets (suivant une répartition annuelle par état membre). Sur cette part, 50 % concerneront le volet Nature et biodiversité et 15 % devraient être affectés à des projets transnationaux



Le 6^{ème} programme d'action pour l'environnement (1)

Traduction opérationnelle de la stratégie de développement durable pour la période 2002-2010 dans le domaine environnemental

Approche globale des problématiques environnementales identifiées dans la stratégie de développement durable :

- **Le changement climatique**
- **La protection de la nature et la diversité biologique**
- **La santé et la qualité de la vie**
- **L'utilisation durable des ressources naturelles et la gestion des déchets**



Le 6^{ème} programme d'action pour l'environnement (2)

- ◆ Sept grands domaines d'action : « **les stratégies thématiques** »
 - **la pollution atmosphérique**
 - **l'environnement marin**
 - **la prévention et le recyclage des déchets**
 - **l'environnement urbain**
 - **la protection des sols**
 - **les pesticides**
 - **Les ressources naturelles**



LIFE + : modalités de mise en oeuvre

- ◆ L'intervention de LIFE + se fera sur la base d'un **programme stratégique pluri-annuels** (2007-2010) qui précise les domaines d'intervention prioritaires (Cf. annexe du règlement)
- ◆ Les Etats membres (depuis 2008) peuvent établir sur la base de ce programme stratégique, des **priorités nationales**
- ◆ LIFE+ ne finance pas des mesures qui satisfont aux critères d'éligibilité d'autres instruments financiers communautaires (Feder, Fse, Feader, programme cadre de recherche...)
- ◆ Les partenariats transnationaux ne sont pas obligatoires
- ◆ L'avis émis par les états membres sur les projets sera pris en compte dans l'évaluation finale effectuée par la Commission européenne



LIFE + « Nature et Biodiversité »

- ◆ Soutient la mise en oeuvre des **directives Oiseaux 79/409/CEE et Habitats 92/43/CEE**
- ◆ Soutient la mise en œuvre et le développement futur du **réseau Natura 2000**, y compris les habitats et espèces côtiers et marins, via des projets de démonstration ou bonnes pratiques
- ◆ Soutient la réalisation des objectifs de la Communication COM (2006) 216 final « enrayer la **diminution de la biodiversité** à l'horizon 2010 et au-delà » via des projets innovants ou de démonstration



LIFE + « Nature »

- ◆ **Les mesures soutenues :**

Bonnes pratiques et/ou projets de démonstration liées aux sites, à la conservation des espèces, à la cohérence et la connectivité du réseau Natura 2000, inventaires et planning préparatoires des sites Natura 2000 marins, développement de plans de gestion de sites Natura 2000, développement de plans d'action pour des espèces visées par les Directives Oiseaux et Habitats

- ◆ **Le taux de co-financement est de 50%** (jusqu'à 75% si espèces ou habitats prioritaires)

- ◆ Une part significative du budget du projet doit être allouée à des **“actions concrètes de conservation”**. (Les actions de gestion récurrente pour la conservation des espèces, habitats ou sites Natura 2000 sont inéligibles)

- ◆ L'achat de terrains est possible



LIFE + « Biodiversité »

- ◆ Se concentre sur des **mesures innovantes ou de démonstration** pour augmenter la biodiversité en zones marines ou terrestres, sans considération de leur statut Natura 2000
- ◆ La simple réalisation de “bonnes pratiques” n’est pas suffisante
- ◆ Les actions doivent être différentes de celles réalisées dans le cadre du réseau Natura 2000 et avoir une valeur ajoutée
- ◆ Le **taux de co-financement** maximum est de **50%**
- ◆ L’achat de terrain n’est pas éligible (location possible sous condition)
- ◆ Une partie significative du budget doit être allouée à des actions concrètes de conservation
- ◆ Les départements français d’outre-mer (DOM) sont éligibles



LIFE + « politique et gouvernance en matière d'environnement »

- ◆ Soutient le développement d'approches politiques, de technologies, de méthodes ou d'instruments innovants ; la connaissance de base en matière de politique et de législation environnementale ; le suivi et l'évaluation de l'état de l'environnement (notamment les forêts), la mise en œuvre au niveau local et régional de la politique communautaire
- ◆ Les **objectifs prioritaires** sont ceux retenus dans le 6eme PAE
 - ◆ **changement climatique, eau, air, sol, environnement urbain, bruit, subst. chimiques, environnement et santé, déchets et ressources naturelles, forêts, "innovation", approches stratégiques, gouvernance, ONG**
- ◆ **Taux de co-financement : maximum 50%**



LIFE + « politique et gouvernance en matière d'environnement »

- ◆ **Changement climatiques** : mise en œuvre des engagements de Kyoto, adaptation aux effets néfastes du climat
- ◆ **Eau** : amélioration de la qualité de l'eau, mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau et des autres directives (ERU...)
- ◆ **Air** : mise en œuvre de la stratégie thématique sur la pollution atmosphérique
- ◆ **Environnement urbain** : améliorer la performance environnementale des zones urbaines en Europe
- ◆ **Ressources naturelles et déchets** : utilisation durable des ressources naturelles (approche cycle de vie), prévention, réutilisation, recyclage des déchets



LIFE + « information et communication »

- ◆ Soutient la diffusion d'informations et les actions de sensibilisation sur les questions environnementales (notamment la prévention des incendies de forêts)
- ◆ Des mesures d'accompagnement : campagnes de communication, formations, conférence (notamment sur la prévention des incendies de forêts). *Ex : projet retenu en 2007 campagne de l'Ademe « semaine européenne de réduction des déchets »*
- ◆ Taux de co-financement maximum de **50%**.



LIFE + : la répartition des rôles dans la mise en œuvre

- La **Commission européenne** organise les appels à propositions annuels, sélectionne, révisé et suit les projets, effectue les paiements avec l'aide d'experts externes (pour la sélection et la révision des propositions, pour le monitoring des projets)
- Les **autorités nationales** dans chacun des états membres, en France le Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durable (MEDAD) :
 - Établit les priorités et objectifs nationaux (depuis 2008)
 - Accompagne les porteurs de projets (avec l'aide des services déconcentrés et du bureau d'études Enviropea)
 - Envoie toutes les propositions de projets à la Commission
 - Prépare des commentaires sur ces propositions (en particulier concernant les priorités nationales).



LIFE + : la sélection des projets

- Les critères sont identiques pour chacun des trois volets
- Repose sur la qualité technique et financière, la valeur ajoutée européenne, la contribution aux objectifs du programme et la cohérence avec les règlements européens, caractère transnational
- Tient compte des priorités nationales et des commentaires des États membres
- Est conforme aux attributions financières indicatives par État membre
- Respecte l'obligation d'attribuer 50 % du budget au volet nature et biodiversité
- Les propositions sont soumises sous format CD ROM (scan des formulaires complétés et signés) uniquement. Possibilité de compléter le dossier après la date limite de remise des propositions



LIFE + : le calendrier de mise en œuvre pour 2008 (1)

- 15 juillet 2008 publication par la Commission de l'appel à propositions, des guides pour l'élaboration des candidatures et des priorités nationales pour le volet « nature et biodiversité »
- 21 novembre 2008 date limite de remise des candidatures par les porteurs de projets à l'autorité nationale compétente
 - MEDAD pour les volets « politiques et gouvernance » et « information et communication »
 - DIREN pour le volet nature et biodiversité
- 22/11/2008 au 5/01/2009 étude des dossiers par l'administration française. Rédaction des avis nationaux



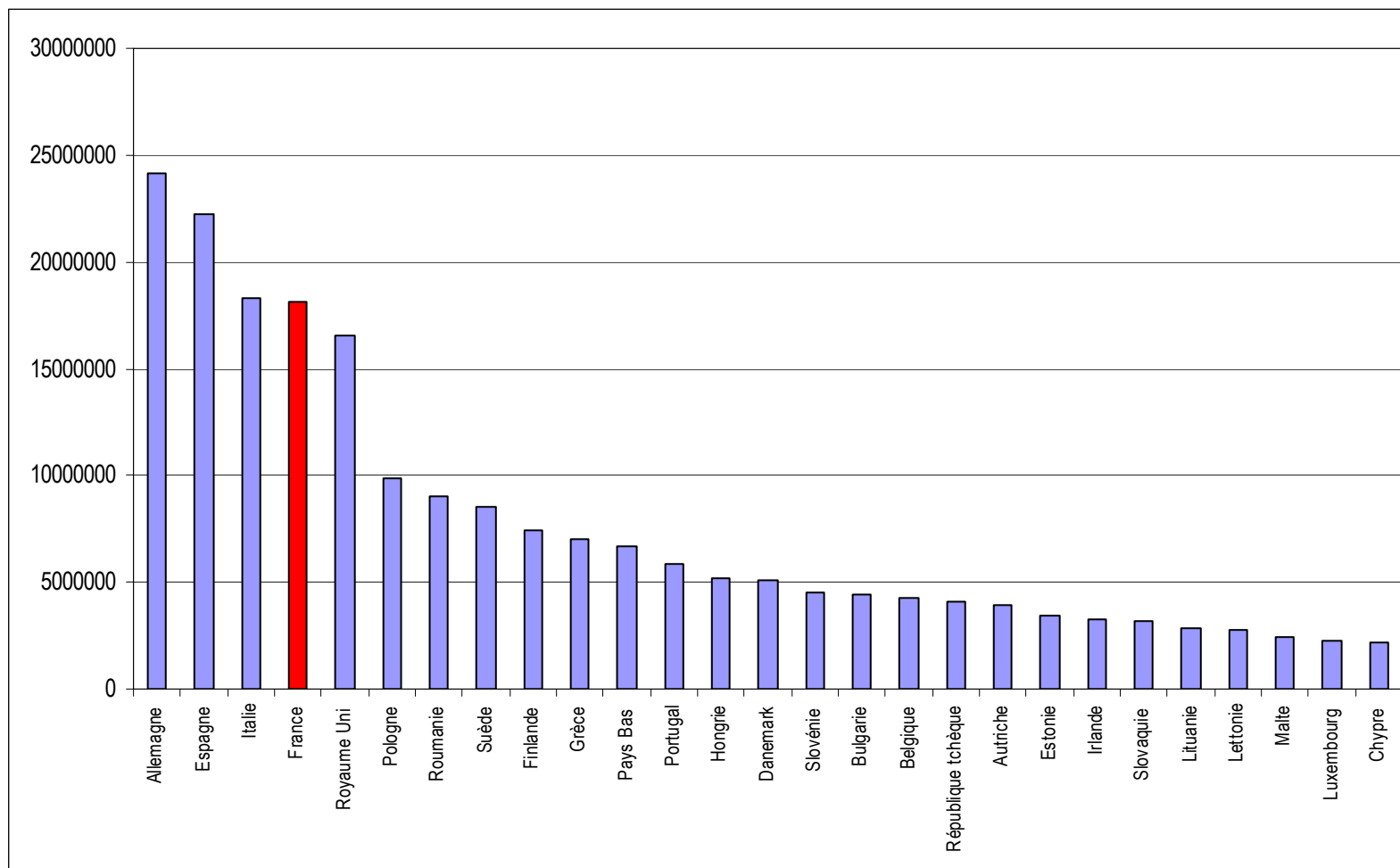
LIFE + : le calendrier de mise en œuvre pour 2008 (2)

- **5 janvier 2009 date limite de transmission des dossiers à la Commission par les autorités nationales**
- **Janvier à juillet 2009 : phase d'admissibilité, d'évaluation et de révision des projets par la Commission**
- **31 décembre 2009 date limite pour la signature des accords de subvention**
- **1^{er} janvier 2010 démarrage des projets**



LIFE + : répartition nationale des crédits 2008

207 500 000 euros





LIFE + : le calendrier de mise en œuvre pour 2009

250 000 000 euros

- ◆ 15 mai 2009 publication par la Commission de l'appel à propositions
- ◆ 15 septembre date limite de remise des candidatures par les porteurs de projets à l'autorité nationale compétente
 - ◆ MEDAD pour les volets « politiques et gouvernance » et « information et communication »
 - ◆ DIREN pour le volet nature et biodiversité
- ◆ 22 octobre 2009 date limite de transmission des dossiers à la Commission par les autorités nationales
- ◆ Été 2010 annonce des lauréats



LIFE + : les contacts et sites utiles

- **A la Commission européenne**

Philip Owen, Chef de l'Unité Life, DG Environnement

Philip.Owen@ec.europa.eu

Sylvie LUDAIN, desk officer France Sylvie.LUDAIN@ec.europa.eu

<http://ec.europa.eu/environment/life/funding/lifeplus.htm#First>

- **Au MEDAD**

Volet Politique et gouvernance : Nicolas SORNIN PETIT

Nicolas.SORNIN-PETIT@developpement-durable.gouv.fr

Volet Nature et biodiversité : Céline COUDERC

Celine.COUDERC@developpement-durable.gouv.fr

<http://www.ecologie.gouv.fr/-Programme-LIFE,1829-.html>



Energie Intelligente Europe (2007-2013)

- **Un précédent : Energie Intelligente Europe (2003-2006)**

soutient des initiatives locales, régionales et nationales dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique

- Structuré en 4 volets (Save, Altener, Steer, Coopener)
- Priorités à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, à la production d'électricité et de chaleur à partir de source d'énergie renouvelable, à la planification énergétique dans les zones urbaines, périurbaines et rurales....
- Programme « absorbé » par le « programme cadre pour l'innovation et la compétitivité » pour la période 2007-2013



Energie Intelligente Europe II (2007-2013)

- **Volet du programme cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP)**
 - Décision adoptée par le Parlement européen et le Conseil le 24 octobre 2006 (publiée au JOUE L 310 du 9 novembre 2006)
 - Soutien communautaire de **3,6 milliards d'euros** sur la période de mise en œuvre
 - les investissements favorisant l'innovation et la croissance en direction des PME ; le recours aux sources d'énergie renouvelables et efficaces, la mise en œuvre des technologies de l'environnement et une meilleure utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC)
 - Dans le cadre de **trois sous-programmes** :



Energie Intelligente Europe II (2007-2013)

- ◆ le « **programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise** », doté d'un budget de **2,166 milliards d'euros** (dont 430 millions d'euros pour la promotion de l'éco-innovation) : l'accès des PME aux sources de financement, activités d'innovation
- ◆ le « **programme d'appui stratégique en matière de Technologies de l'Information et de la Communication** », doté d'un budget de **728 millions d'euros** : adoption plus large et exploitation plus efficace des TIC par des actions pilotes faisant appel à des services innovants d'intérêt public à base de TIC, le développement des contenus numériques et l'amélioration de la sécurité des TIC et de leurs applications.
- ◆ le « **programme Énergie intelligente - Europe** » doté d'un **budget de 727 millions d'euros**



Energie Intelligente Europe II (2007-2013)

- ◆ **Contexte énergétique** de l'Union européenne : changement climatique ; Dépendance énergétique croissante ; Augmentation du prix de l'énergie ; Compétitivité, innovation, emploi
- ◆ **Conseil européen de mars 2007** dote l'UE d'une véritable politique énergétique
- ◆ **Objectifs** à l'horizon 2020 confirmés par le paquet Energie climat du 23/11/08:
 - ◆ **Réduction des émissions de GES de 20 %**
 - ◆ **Amélioration de l'efficacité énergétique de 20 %**
 - ◆ **Augmentation de la part des énergies renouvelables 20 %**
 - ◆ **Augmentation de la part des biocarburants dans les transports 10%**



EIE II : objectifs

Contribuer à assurer à l'Europe un approvisionnement énergétique sûr, durable et à des prix compétitifs par des mesures visant :

- À encourager l'efficacité énergétique et l'utilisation rationnelle des ressources énergétiques,
- À promouvoir les sources d'énergies nouvelles et renouvelables et à encourager la diversification énergétique,
- À promouvoir l'efficacité énergétique et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans les transports,
 - ↳ la promotion des technologies disponibles « en rayon » (≠ RD)
 - ↳ l'élimination des obstacles « non technologiques » (réglementaires, financiers, institutionnels, culturels, sociaux)
 - ↳ la promotion de l'innovation par l'échange entre acteurs



EIE II : objectifs opérationnels / mesures

- ◆ Autour de 5 axes :
 - ◆ Soutien aux politiques et stratégies
 - ◆ Transformation du marché
 - ◆ Changement des comportements
 - ◆ Accès aux capitaux
 - ◆ formation

↳ outils, méthodes, financements innovants, analyses des politiques, études de marché, éducation, formation, développement, dissémination des compétences et savoir-faire à travers l'UE

PAS d'actions individuelles locales ou nationales, PAS d'investissement en équipements ou installations, PAS de RetD



EIE II (2007-2013) : domaines d'intervention



Energy efficiency

SAVE efficacité énergétique et utilisation rationnelle de l'énergie

Dans les secteurs du bâtiments, de l'industrie, des produits



Renewable energy

ALTENER énergies nouvelles et renouvelables

Dans la production d'électricité, de chaleur et de froid, dans le milieu local, biocarburants



Transport

STEER énergie dans les transports

Efficacité énergétique dans les transports, carburants de substitution, véhicules propres

INITIATIVES INTEGREES combinaison des domaines ci-dessus, priorités communautaires, agences locales de l'énergie



EIE II volet SAVE : priorités

- ◆ Amélioration de la performance énergétique des bâtiments neufs et existants et intégration des sources d'énergie renouvelables,
- ◆ Développement des modes de consommation énergétique intelligente
- ◆ Amélioration des compétences des professionnels du secteur
- ◆ Soutien à la mise en œuvre de la directive 2002/91/CE sur la performance énergétique des bâtiments....et au-delà

Quelques exemples : la campagne DISPLAY d'étiquetage volontaire des édifices municipaux, TOWARD CLASS A, DEEP



EIE II volet ALTENER : priorités

- ◆ Définition et suivi des politiques (transferts d'expériences, meilleure connaissance des potentialités de l'électricité verte, des régimes de soutien),
- ◆ Simplification des procédures d'autorisation
- ◆ Modification du comportement des décideurs et différents acteurs
- ◆ Soutien aux investissements dans les systèmes de production, transport, distribution
- ◆ Formation des professionnels des secteurs concernés

Quelques exemples : WINEUR éoliennes urbaines, RESe REGIONS, WASTEWATERHEAT, BIODIENET, STAR BUS

EIE II volet STEER : priorités

- ◆ **Réduction de la demande inutile de transport**
- ◆ **Soutien au transfert modal dans le transport de passagers, fret**
- ◆ **Diversification des sources d'énergie utilisées dans les transports**
- ◆ **Stimuler la demande de carburants de substitution et de véhicules propres**
- ◆ **Promouvoir et mettre en œuvre les meilleures pratiques**
- ◆ **Sensibiliser les différents groupes cibles sur l'incidence de leurs comportements**

Quelques exemples : COMPRO, ASTUTE, SPICYCLES



EIE II INITIATIVES INTEGREES : priorités

- ◆ Création de nouvelles **agences locales et régionales de l'énergie** afin d'améliorer l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables à l'échelle locale et régionales et auprès de l'ensemble des acteurs. 50 agences créées à ce jour avec le soutien de EIE (*non retenue en 2009*)
- ◆ Soutien aux actions favorisant la **mise en réseau à l'échelle européenne, l'échange d'expériences**, des activités communes (semaine de l'énergie), les approches intégrées
- ◆ Soutien et promotion des **collectivités énergétiques durables, collectivités territoriales** engagées à améliorer leurs performances au-delà des objectifs européens dans le cadre de la **Convention des Maire**
- ◆ Développement du **secteur bioénergétique**
- ◆ Développement de **l'éducation à l'énergie**
- ◆ Développement de la **cogénération**



EIE II : modalités de mise en oeuvre

- ◆ **Durée : 2007-2013**
- ◆ **Appels à propositions annuels**
- ◆ **Ouverts à toute organisation publique ou privée établie dans l'UE**
- ◆ **Programme de travail annuel identifiant les priorités du programme**
- ◆ **Propositions évaluées par l'AECI (Agence Exécutive pour la Compétitivité et l'Innovation) et la Commission européenne avec le concours d'experts indépendants**
- ◆ **Meilleures propositions retenues**
- ◆ **Mise en œuvre du projet selon le plan de travail établi avec le soutien de l'AECI**



EIE II : principales règles d'intervention

- ◆ **Taux de cofinancement communautaire : 75 % du montant total des coûts éligibles (250 000 euros max pour la création des agences locales)**
- ◆ **Nombre de partenaires minimum requis : 3 organisations indépendantes de 3 pays éligibles (une collectivité locale seule pour la création d'une agence)**
- ◆ **Durée des projets : 36 mois maximum**
- ◆ **Critères d'éligibilité : Respect des conditions de soumission (délai, formalisme, soumission en ligne, partenariat, priorités du programme, durée)**
- ◆ **Critères de sélection :**
 - ◆ **Capacité financière du proposant**
 - ◆ **Capacité technique du proposant**



EIE II : évaluation des propositions / projets

- ◆ **Intérêt de l'action (note 0-10)** : au regard des résultats des actions précédemment développées en rapport avec les objectifs du programme, de l'état de la technique, des retombées attendues de l'action au regard des objectifs de l'Union et pour les groupes cibles de l'action
- ◆ **Qualité de la méthode (note 0-10)** : structure, clarté, cohérence de l'approche proposée par rapport aux résultats attendus, pertinence des objectifs et indicateurs de performance, ambition du plan de communication et pertinence des outils au regard des groupes cibles
- ◆ **Valeur ajoutée communautaire (note 0-10)** : justification et avantages d'une action à l'échelle européenne, couverture géographique, transférabilité
- ◆ **Coûts et cofinancement (note 0-10)** : transparence, viabilité du programme de cofinancement, équilibre des coûts
- ◆ **Gestion et organisation de l'équipe (note 0-10)** : composition, compétences, partage des tâches, plan de travail



EIE II : évaluation des propositions / agences locales

- ◆ **Qualité de l'agence (note 0-10)** : crédibilité, engagement pour l'avenir à l'issue des trois années de soutien communautaire, profil du personnel, évaluation et contrôle des performances
- ◆ **Qualité de l'approche (note 0-10)** : rôle avec les besoins locaux, ambition des activités de diffusion, qualité et pertinence des retombées attendues en terme de demande énergétique
- ◆ **Valeur ajouté communautaire (note 0-10)** : partenariats locaux, nationaux et européens, avec les agences des pays voisins
- ◆ **Coûts et avantages (note 0-10)** : cofinancement, viabilité de l'agence, rapport qualité/prix
- ◆ **organisation de l'équipe (note 0-10)** : organes de décision et d'orientation, autonomie de l'agence, participation des élus, gestion



EIE II : calendrier indicatif de mise en œuvre appel 2009

Publication de l'appel à propositions	31 mars 2009
Date de clôture pour dépôts des demandes	25 juin 2009
Ouverture des demandes et évaluation	Juillet-décembre 2009
Négociation des contrats	Décembre 2009
Signature des contrats et démarrage des projets	Mars-avril 2009
Budget	65 millions d'euros



EIE II : boîte à outils

- ◆ **Contexte et barrières** : qu'est ce qui a déjà été fait en la matière ? Quels sont les barrières et les problèmes identifiés ?
- ◆ **Quels sont les objectifs** que l'on se fixe ? ce qui sera changé après le projet?
- ◆ **Quels résultats** concrets souhaite-t'on obtenir ? Sous quelle forme ?
- ◆ **Les cibles** : à qui s'adresse le projet ? (Industriels ? particuliers ? collectivités ? institutions ? autres ?
- ◆ **Qui constitue le consortium** des partenaires ? Est-il crédible, représentatif, légitime, cohérent, suffisant ? (mini 3 pays)
- ◆ **La plus-value communautaire** : pourquoi le niveau européen est plus intéressant ? Quel est le lien de coopération entre les pays partenaires ? En quoi le projet ne peut pas se faire sans le niveau européen
- ◆ **La transférabilité** : les résultats du projet peuvent-ils être facilement utilisés par d'autres pays européens. Pourquoi? Comment ? Avez-vous pensé à la diffusion de l'information et à la communication autour du projet ?



EIE II : contacts / sources d'information utiles

- ◆ **Le site du programme EIE** : http://ec.europa.eu/energy/intelligent/index_en.html
- ◆ **L'Agence exécutive du programme** :
http://ec.europa.eu/energy/intelligent/contact/index_en.htm
- ◆ **Le point de contact national ADEME** : <http://www2.ademe.fr/servlet/list?catid=16902>
 - ◆ Philippe MASSET, Directeur des programmes internationaux
philippe.masset@ademe.fr
 - ◆ Nadège AUSTIN, chargée de mission nadege.austin@ademe.fr

Sabine MARTORELL
AFCCRE
Chargée de mission
Service Politiques Territoriales
sabine.martorell@afccre.org
Tèl : 02.38.77.83.83



Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe

Sabine MARTORELL